

De Monsieur le Maire de La Trinité

**Portant délégation de signature
à Monsieur Anis NAKARA
Rédacteur Titulaire**

Ladislav POLSKI, Maire de La Trinité,

VU les articles, L.2122-19, R.2122-8, R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à certains agents territoriaux,

VU l'arrêté RH n° 24.09.40 du 6 septembre 2024 portant avancement d'échelon de Monsieur Anis NAKARA, Rédacteur Titulaire, à compter du 1^{er} septembre 2024,

CONSIDERANT que Monsieur Anis NAKARA, Rédacteur Titulaire, exerce les fonctions de Chef du Centre Technique Municipal,

ARRETE

ARTICLE I : Selon les dispositions de l'article L.2122.19 précité, il est donné délégation de signature à Monsieur Anis NAKARA, Chef du Centre Technique Municipal, sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- les devis et bons de commande jusqu'à 1 000 € H.T.

ARTICLE II : Les actes signés au titre de l'article 1^{er} devront porter les, nom, prénom, qualité et mention de la délégation.

ARTICLE III : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l' élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Monsieur Anis NAKARA, au poste la justifiant. Monsieur Anis NAKARA, ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

ARTICLE IV : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Trésorier, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Fait à La Trinité, le 23 mars 2026

Ladislav POLSKI,
Maire de La Trinité

Spécimen de signature : Anis NAKARA



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs, 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application internet "Télérecours citoyens" accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

Notifié à l'intéressé, le

23/03/26

Signature de l'agent

